



le bulletin d'information des agents de la DNEF
Solidaire, pas solitaire, c'est ça la CGT !



Au service du public ?

Maille après maille, le détricotage de la DGFIP s'accélère. Les agents de la DNEF qui ne vivent pas en vase clos ont toutes les raisons, pas seulement professionnelles, de s'en inquiéter !

Les promesses n'engagent que ceux qui y croient, certes, mais la DGFIP qui nous a été promise, lors de la fusion impôts-gestion publique, en tant que grande administration unie et renforcée par la mise en commun des moyens et des compétences impôts/trésor, n'aurait-elle pas fait long feu ? La question n'est sûrement pas si saugrenue que ça.

L'accroissement, année après année, du démantèlement des implantations locales de SIE, SIP et Trésoreries, préoccupe légitimement la CGT au CTL qui a clairement dénoncé le risque d'éloignement des citoyens de l'accès aux services de la DGFIP.

On ne compte plus en effet le nombre de suppressions d'implantations comptables. Et lorsque les élus au Comité Technique local de la DNEF, pour illustrer leur propos, font référence à la fermeture de la trésorerie de Levallois-Perret, alors qu'elle assure le service au public sur une ville de plus de 21 000 habitants, on leur répond que c'est « normal et la simple conséquence du découpage territorial du pays et de l'intercommunalité ».

Normal ? Les 21 000 habitants de Levallois auraient-ils déserté la commune ? Sûrement pas mais ils devront surtout se déplacer plus loin pour effectuer leurs démarches.

Mais vous oubliez « l'accès aux services proposés par le e-ministère », nous rétorque l'Administrateur ! Chacun sait que n'importe qui peut tout faire sur internet ou avec son appli mobile. Sauf peut-être un voisin, une voisine, un parent ou des amis qui n'y accèdent pas, ne serait-ce qu'à cause de leur âge ou de leur manque d'habitude. Mais est-ce si grave ? Après tout d'autres amis, les enfants, les voisins pourront se transformer en auxiliaires des Finances Publiques et le faire pour eux. Bravo la discrétion.

Pour ce qui nous concerne on ne peut se satisfaire d'une telle démarche qui va à l'encontre même du libre accès au service public et qui, sans nul doute, va créer un portail au service public des Finances à deux vitesses. Entre gens aisés et population modeste, habitants avertis et en difficulté, population jeune ou plus âgée.

Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, il est temps de défendre notre mission essentielle celle qui nous incombe depuis sa création : être simplement au service de la population ■

2017 : Top départ pour la nouvelle année !

Bonne année 2017 aux agents de la DNEF et à leurs proches.

Nouvelle année, nouvelles résolutions, a-t-on coutume de dire.

Et après tout, pourquoi ne ferions-nous pas de 2017, l'année des changements ? ...

Une chose est certaine, la section syndicale CGT de la DNEF est d'ores et déjà dans les « starting blocks ».

L'Assemblée Générale de la section syndicale a donné mandat à l'équipe élue de perfectionner sa manière d'informer et de communiquer.

Nous engageons la première étape, en « *relookant* » le journal syndical : « l'action syndicale de la dnef ».

Mais s'agit-il simplement d'une question de « *look* » ou de mode ?

Certainement pas. Notre ambition commune est de s'engager à essayer d'améliorer le fond et la forme. Le contenu et le contenant.

Avec plus d'infos, plus d'expression revendicative, en prise sur les aspirations des agents de la DNEF, avec un contenu ouvert à la réflexion et au débat d'idées.

Allons-nous y parvenir. Les mois à venir nous le dirons. Mais ce numéro « 0 » restera perfectible. Les adhérents du syndicat, nous en sommes certains, aideront l'équipe militante à réaliser cet objectif ambitieux !

Une chose est certaine. 2017 sera aussi un peu ce que nous en ferons nous-mêmes, tous ensemble !

**Permanences
mutations 2017 !**

*Les représentants en
CAPL de la DNEF
organisent des
permanences
mutations à l'intention
des agents qui ont
décidé de changer
d'horizon...La première
permanence a eu lieu
Vendredi 6 janvier, les
prochaines auront lieu :*

- Mardi 10 janvier
- Lundi 16 janvier
- Jeudi 19 janvier

► **Bureau 108 entre
13h00 et 14h00**

*A noter que les élus
restent disponibles en
dehors de ces dates.*

**Agapes pour la
nouvelle année !**

*La section syndicale
organise tous les ans
une initiative galette...
... citoyenne !*



► **Mardi 17 janvier à
13h00, salle 237**

*Gardez une place pour
le dessert !*

*Vous êtes tous conviés
à essayer de trouver la
fève...pour coiffer le
bonnet phrygien...*

Une question de combativité !

Le CTL s'est réuni en 2e convocation le 4/01/2017 avec pour ordre du jour les suppressions d'emploi à la DNEF. Face à l'apathie de la direction, les élus ont opposé leur combativité.

A la DNEF, trois suppressions d'emplois sont annoncées pour septembre 2017 : un poste C au bureau d'ordre de la 2ème division, vacant depuis le départ à la retraite d'une collègue (sur 100 C il y a 10 ans, il n'en reste plus que 42 !) et la suppression de 2 emplois B en BII de Pantin, postes non pourvus suite au mouvement de septembre 2016. Par ailleurs, le transfert de la gestion administrative de la BNEE à la DNEF a été évoqué.

Suite à la lecture des déclarations liminaires des OS ([celle de la CGT est en ligne sur notre site internet](#)), le directeur a répondu :

• « Nous ne nous satisfaisons pas des 3 emplois en moins, mais de ce côté de la table (la parité administrative), nous ne nous élevons pas au-dessus de notre condition ; nous sommes fonctionnaires et nous sommes obligés de nous accommoder de cette situation »

La CGT déplore une défense insuffisante des emplois par la DGFIP en général et la DNEF en particulier. Le ratio suppressions d'emplois / nombre de fonctionnaires

est largement à notre désavantage, nous absorbons à la DGFIP 11 fois plus de suppressions d'emplois que ce que nous représentons en nombre de fonctionnaires (5.4% des effectifs de la Fonction Publique d'Etat alors que nous représentons 57% des suppressions). Nous pensons que nos missions et le contexte politique nécessiteraient qu'il n'y ait aucune suppression.

• « la baisse du taux d'IS est due à la concurrence européenne et il est normal de baisser le taux français pour préserver les emplois »

Pour la CGT, il s'agit ni plus ni moins pour nous que d'un dumping social qui n'a pas lieu d'être en Europe et qui nous tire vers la baisse des recettes publiques et donc du service public. L'imposition est le résultat d'un taux impliqué à une assiette : le taux de l'IS peut être élevé mais en s'appliquant à un bénéfice fiscalement imposable réduit grâce à différents dispositifs (*régime favorable d'amortissements, large gamme de provisions, régime extensif de charges déductibles...*). Le problème des grandes entreprises françaises n'est pas le montant de leurs bénéfices

mais le fait qu'elles préfèrent distribuer des dividendes à leurs actionnaires plutôt que d'investir.

La baisse du taux de TVA dans le secteur de la restauration et la mise en place du CICE l'attestent.

• « En ce qui concerne les droits et garanties, il n'y a pas de perdant avec le PPCR »

Au contraire, nous rappelons que le volet indiciaire ne compense ni la perte de pouvoir d'achat accumulée, ni la régression de carrière issue des nouvelles grilles. Les nouvelles carrières font perdre de l'ancienneté de durée des échelons et des réelles inégalités de traitement entre les agents.

• « je n'ai pas d'inquiétude pour l'avenir des BII, si ce n'est la contrainte des emplois et l'adaptation aux nouveaux périmètres »

Nous déplorons les vacances d'emplois qui signifient non seulement un effectif réduit, pendant la vacance, mais également un appel d'air pour des suppressions ultérieures.

Nous avons demandé au Directeur des explications sur les 3 vacances d'emploi B en BII. Selon lui, il y aurait très peu de demandes et aucun agent n'aurait correspondu au profil. De plus il «ne veut pas mettre de personne inadaptée pour éviter au collègue ou à l'équipe d'être en souffrance».

Si nous ne nions pas que les postes de BII ont leur spécificité, nous ne considérons pas que l'administration soit, à elle seule, en capacité de savoir mieux que les agents quel poste ils doivent ou peuvent occuper. Il-y-a eu des cas d'inspecteurs recrutés au profil qui sont partis, parce qu'ils n'ont pas apprécié ce type de mission et des B recrutés antérieurement à l'affectation au profil qui se sont parfaitement intégrés.

Sur le transfert de la BNEE à la DNEF, la CGT a demandé si la direction avait évalué la charge de travail supplémentaire en matière de ressources humaines (évaluée à 0,4 agent-année par la DRESG). Elle préfère attendre 1 an de gestion avant de calculer d'éventuels besoins. La CGT a demandé la tenue d'un CHSCT pour réaliser une étude d'impact sur les conséquences de ce transfert à la DNEF.

Nous avons déploré qu'une partie de la parité se soit permis de rire lorsque nous défendions le service public et l'emploi.

Alors que la DNEF va connaître un accroissement de près de 13 % de ses effectifs par l'intégration de 51 agents de la BNEE, qu'elle va subir 3 suppressions d'emplois et que l'avenir de ses missions semble incertain, ce CTL nous a permis de constater que la Direction n'aborde pas la défense de l'emploi avec la même implication que nous.

L'ensemble des élus se sont prononcés, par leur vote, contre les suppressions d'emplois à la DNEF ■

Grand merci, Monsieur Parent

Le directeur général, M. PARENT a transmis aux OS ses vœux pour 2017. Le courrier daté du 30 décembre 2016 informe les organisations syndicales de sa décision unilatérale de remettre en cause les droits syndicaux attribués aux représentants élus et suppléants, ainsi qu'aux experts en CAP et CAPL.

Cela va mettre la mal la qualité des défenses des dossiers des collègues, puisque le nombre de personnes pouvant intervenir, ainsi que les remboursements de leurs frais, vont être drastiquement rognés.

Une manière élégante, sans nul doute, de souhaiter ses bons vœux pour 2017 et de montrer son attachement indéfectible aux droits syndicaux.

Année noire pour le Contrôle Fiscal en matière d'emplois

Suppressions d'emplois, restructurations, suppressions de services, fusions, regroupements immobiliers, dissolution de l'audiovisuel public (SCRA) dans les Pôles Contrôle Expertise, refonte du contrôle fiscal recentré sur les DIRCOFI, avec notamment le pilotage des BCR, transfert de brigades départementales, redéploiements d'emplois et création de pôles interrégionaux : le démantèlement en cours de la DGFIP concerne aussi le contrôle fiscal.

Sur les 104 emplois de vérificateurs redéployés, 73 disparaissent, dont 21 en DIRCOFI et 52 dans les DDFiP et DRFiP (27 à Paris, 11 dans les Yvelines, 10 dans les Hauts-de-Seine, 8 dans le Val-de-Marne, 6 dans l'Essonne, 6 dans les Bouches-du-Rhône, 4 dans le Var, 3 en Gironde, dans le Nord et dans le Rhône...) au profit d'emplois dans les services de direction.

Au titre des redéploiements au 01/09/2017, 56 emplois de vérificateurs sont transférés des DDFiP et DIRCOFI vers les DIRCOFI.

Les « grosses » DDFiP et DRFiP semblent être à nouveau particulièrement impactées, comme Paris **avec 22 emplois de vérificateurs supprimés et 10 brigades supprimées.**

POUR MÉMOIRE



Je suis Charlie !

Il-y-a deux ans, survenait l'attentat de « charlie hebdo ».

Nous n'oublions pas que cet épisode dramatique a été le point de départ d'une série d'attentats où de nombreuses victimes innocentes ont été lâchement assassinées par les adeptes d'une idéologie obscurantiste.

Par cet acte et ceux qui ont suivi, leurs auteurs ont tenté de plonger durablement notre pays et ceux qui y résident dans l'horreur et la peur.

Ont-ils échoué ? Il faut être prudent, bien sûr.

En tous les cas notre vigilance et notre mobilisation doivent demeurer pour défendre et préserver les libertés publiques et la démocratie.

A toutes les victimes et leurs proches, nous exprimons notre soutien et notre volonté de lutter sans faiblir contre la barbarie, pour la justice.

Evidemment, une pensée particulière va également à nos camarades qui nous ont quittés dans ces circonstances dramatiques.



Dédicace de CHARB à la cgt Pantin

CHSCT de Seine-Saint-Denis

Le Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail du 93 se réunira le lundi 16 janvier dans les locaux de la DGE.

EN BREF

Fusion des RAN au détriment des droits des agents

42 RAN sont fusionnées. L'incidence sera immédiate pour les collègues qui solliciteront ces futures RAN fusionnées, ainsi que pour les agents déjà en place dans ces RAN, lorsqu'ils sont ALD.

Quelques exemples :

► En Haute-Garonne (31) :

transfert de 9 trésoreries (Blagnac, Cugnaux, Fronton, Castanet, Caraman, Baziège, Nailloux, Revel, Villefranche de Lauragais) vers les RAN de Toulouse et Balma.

► Dans l'Yonne (89) :

Transfert des RAN d'Avallon et Tonnerre vers la RAN d'Auxerre.

► En Seine Saint-Denis (93) :

Fusion des RAN d'Aubervilliers, Pantin et Bobigny, fusion des RAN de Montreuil et de Noisy le Sec.

Le droit à mutation bafoué !

Comme l'année précédente, la DGFIP a décidé d'utiliser la nouvelle instruction sur les mutations pour poursuivre et aggraver son attaque contre nos règles de gestion.

Pour rappel l'instruction pour la campagne 2016 avait entériné des reculs graves et importants pour tous les agents :

- Interdiction à tous les cadres C nouvellement recrutés de demander une mutation avant 3 ans, hors rapprochement.

Alors que maintenant la plupart des nouveaux agents C sont affectés ALD RAN. Cela revient à les bloquer 3 ans, à la disposition du directeur, alors que les fusions de RAN se mettent en place !

Les contrôleurs ont une affectation nationale beaucoup moins fine qu'auparavant.

Les contrôleurs sortis d'école seront bloqués 3 ans, comme pour les inspecteurs, dans leur dominante de formation !

Autant de limites à la mobilité choisie des agents, tandis que les directeurs locaux ont d'autant plus de facilités pour affecter les agents en fonction de leurs besoins ! La disparition des mouvements complémentaires pour les A et les B de la DGFIP bafoue le droit complémentaire offert aux agents afin d'obtenir une affectation, particulièrement pour les agents les plus « fragilisés », en situation prioritaire.

Pour cette année, l'instruction conserve tous les reculs instaurés l'année précédente et développe une nouvelle attaque contre nos statuts :

- Instauration d'un délai de séjour de 3 ans pour les postes pourvus au profil, dont la DNEF, ou au choix, pour les Inspecteurs des Finances Publiques (hors rapprochement de conjoint).

• L'obligation de suivre la mission dans le cas d'une réorganisation de service sur la même commune. Ainsi, l'agent dont l'emploi et la mission seront transférés dans une autre structure, située sur la même commune et dans la même direction, aura l'obligation de suivre son emploi et sa mission, à concurrence du nombre d'emplois transférés.

Il s'agit ici d'un recul lourd de dangers pour tous les agents des Finances Publiques.

Il s'agit également d'une remise en cause de nos garanties de maintien sur site, garanties que la Direction Générale n'avait jamais osé remettre en cause jusqu'à maintenant.

Il convient de relever qu'au moment où la DG modifie les règles générales de mutation, elle fusionne 42 RAN sur toute la France, après en avoir déjà fusionné les années passées.

Cette concomitance de remise en cause du maintien sur site et d'élargissement des RAN laisse présager le pire ■

**Les bonnes résolutions
se prennent en début
d'année !**

**N'attendez pas l'année
prochaine pour vous
syndiquer !**

